Nations Unies S/PV.5720



# Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

*Provisoire*

## 5720e séance

Lundi 23 juillet 2007, à 11 h 35
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Wang Guangya | (Chine) |
| *Membres* : | Afrique du Sud | Mme Rulumeni |
| | Belgique | M. Verbeke |
| | Congo | M. Gayama |
| | États-Unis d'Amérique | M. McBride |
| | Fédération de Russie | M. Demin |
| | France | M. de La Sablière |
| | Ghana | M. Ayi-Bonte |
| | Indonésie | M. Kleib |
| | Italie | M. Azzarello |
| | Panama | M. Suescum |
| | Pérou | Mme Tincopa |
| | Qatar | M. Al-Nasser |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Bayley |
| | Slovaquie | M. Burian |

## Ordre du jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 17 juillet 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (S/2007/436)



07-43372 (F)



*La séance est ouverte à 11 h 35.*

## Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

## La situation en Somalie

**Lettre datée du 17 juillet 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie** (S/2007/436)

**Le Président** (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Duale (Somalie) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2007/436, qui contient le texte d'une lettre datée du 17 juillet 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, transmettant le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie. Les membres sont également saisis du document S/2007/381, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/446, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour* :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1766 (2007).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

*La séance est levée à 11 h 40.*